



Air France



Evolution du CPF

Le ministre de l'Economie et des Finances sait-il que les salariés Air France paient avec leur CPF leur formation d'anglais ?

Maintenant, Bruno Le Maire déclare que la contribution pour suivre une formation sera forfaitairement 100 €!

Cela soulève quelques interrogations... En effet...

La CFE-CGC a toujours contesté cette dérive quant à l'utilisation de ce compte pour financer :

- ✓ Les actions de formation visant un diplôme, un titre ou une certification répondant à un besoin de compétences identifiées par l'entreprise (métiers en tension),
- ✓ Les certifications de niveau langue (anglais non technique).



Cette évolution législative, applicable à compter du 1^{er} mai 2024, va fortement **pénaliser les salariés Air France puisqu'ils devront financer, sur leurs propres deniers, le plan de formation dévolu à l'entreprise sous peine de voir leur évolution professionnelle stagner** (certification de niveau de langue obligatoire pour passer les sélections AMDE, cadre...).

Les économies réalisées sur le dos des salariés, sont choquantes en regard, par ailleurs, des aides étatiques de financement à la formation reçues par Air France via France Compétences.

La CFE-CGC demande donc à l'entreprise de prendre en charge ce forfait de 100 €.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,

Ensemble, défendons notre avenir

